



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale  
de la protection des populations**

Grenoble, le 12 novembre 2018

**Service installations classées**

Téléphone : 04 56 59 49 99

Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : suzanne BATONNAT

Téléphone : 04 56 59 49 21

Mél : suzanne.batonnat@isere.gouv.fr

**Arrêté préfectoral prorogeant le délai d'instruction de la demande  
d'enregistrement présentée par la SARL GUILLAUD André et fils en vue  
de la création et de l'exploitation d'une installation de stockage de  
déchets inertes  
sur la commune de CHELIEU  
N°DDPP-IC-2018-11-18**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'environnement, notamment le Livre V, Titre 1<sup>er</sup> (installations classées pour la protection de l'environnement) et l'article R.512-46-18 ;

**VU** la demande d'enregistrement, en date du 18 mai 2018, présentée par la SARL GUILLAUD André et fils, complétée en dates des 5 et 20 juin 2018, puis le 12 juillet 2018, en vue de créer et d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de CHELIEU (38 730), au lieu-dit « La Madeleine » ;

**VU** l'avis de recevabilité de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 30 juillet 2018, précisant que le dossier d'enregistrement est complet et peut être mis à la disposition du public pour consultation ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2018-10-02 du 11 octobre 2018 portant ouverture de la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL GUILLAUD André et fils ;

**CONSIDÉRANT** que la consultation du public sur la demande d'enregistrement susvisée se déroule du 5 novembre 2018 au 3 décembre 2018 inclus en mairie de CHELIEU ;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'état actuel de l'instruction du dossier, il n'est pas possible de statuer sur cette affaire dans le délai de 5 mois prévu par l'article R.512-46-18 du code de l'environnement ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

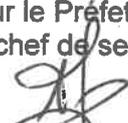
## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** – Le délai de 5 mois prévu par l'article R.512-46-18 du code de l'environnement pour statuer sur les demandes afférentes à des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement est prolongé de 2 mois à compter du 12 décembre 2018 afin d'achever l'instruction du dossier présenté par la SARL GUILLAUD André et fils en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune CHELIEU (38730), au lieu-dit « La Madeleine ».

**ARTICLE 2** – Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de la TOUR du PIN, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'inspection des installations classées sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SARL GUILLAUD André et fils.

Grenoble, le 12 novembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de service

  
Annick SCHWARZ



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale  
de la protection des populations**

Grenoble, le 3 décembre 2018

**Service installations classées**

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

**Bordereau d'envoi**

à

Affaire suivie par : Suzanne BATONNAT  
Téléphone : 04 56 59 49 21  
Mél : suzanne.batonnat@isere.gouv.fr

Monsieur le chef de l'UD de l'Isère  
de la direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes

A l'attention de M. DELLA ROSA

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.  
SARL GUILLAUD André et fils à CHELIEU – Demande d'enregistrement.

P. J. : 1.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2018-11-18 en date du 12 novembre 2018, prorogeant le délai d'instruction de la demande d'enregistrement présentée par la SARL GUILLAUD André et fils en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de CHELIEU au lieu-dit « La Madeleine ».

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de service

Annick SCHWARZ

